Guide pratique des matières résiduelles

HORAIRES DES COLLECTES ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Ensemble pour une gestion responsable
de nos matières résiduelles

MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

Horaires des collectes

POUR LES IMMEUBLES NON DESSERVIS PAR CONTENEUR

Déposez vos contenants admissibles avant 7 h le matin de la collecte.

COLLECTE DES DÉCHETS

Candiac	Lundi
Châteauguay (secteur 1 – est)	Jeudi
Châteauguay (secteur 2 – ouest)	Vendredi
Delson	Lundi
La Prairie	Mardi
Léry	Mercredi
Mercier	Jeudi
Saint-Constant	Mercredi
Saint-Isidore	Vendredi
Saint-Mathieu	Lundi
Saint-Philippe	Lundi
Sainte-Catherine	Mardi

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Candiac	Mardi
Châteauguay	Lundi
Delson	Mardi
La Prairie	Jeudi
Léry	Vendredi
Mercier	Mardi
Saint-Constant	Vendredi
Saint-Isidore	Mercredi
Saint-Mathieu	Vendredi
Saint-Philippe	Vendredi
Sainte-Catherine	Jeudi

SURPLUS DE CARTON

Conteneur à carton : tout au long de l'année, il est possible d'aller porter gratuitement vos surplus de carton au conteneur prévu à cet effet. Informez-vous auprès du Service des travaux publics de votre municipalité.

Collecte spéciale : durant la première semaine complète de janvier et de juillet lors de la collecte des matières recyclables.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Pour connaître l'horaire, consultez **roussillon.ca**

COLLECTES D'AUTOMNE ET DE PRINTEMPS

Deux collectes de résidus verts viennent en appui pour gérer les matières telles que les feuilles, le gazon, les résidus de jardin et la paille. Ces deux collectes ont lieu au printemps et à l'automne.

Bacs roulants

COLLECTE DES DÉCHETS

Vous devez vous procurer un bac roulant conforme **auprès du détaillant de votre choix**. Ni la municipalité ni la MRC de Roussillon ne fournit de bacs pour la collecte des déchets.

UN BAC CONFORME

Bac roulant avec prise européenne (avec bandes-supports à l'avant)

Couleurs acceptées :

AUTRES RECOMMANDATIONS

- 360 L ou 240 L, roues de 20 cm minimum
- Résistance thermique de -40°C à 40°C, protection aux rayons UV
- Garantie minimum de 5 ans, le vendeur dispose de pièces de rechange

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Pour vous procurer un bac de recyclage, **veuillez communiquer avec votre municipalité**. Seul ce contenant est admissible à la collecte des matières recyclables.

En cas de déménagement, vous devez laisser le bac sur les lieux puisque celui-ci est la propriété de la municipalité.

QUE FAIRE POUR QUE VOS BACS SOIENT RAMASSÉS

- Couvercle fermé et aucun objet sur le bac
- La rue ou la voie publique libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- La capacité de charge maximale indiquée par le fabricant doit être respectée

ROUES ET POIGNÉES ORIENTÉES VERS VOTRE RÉSIDENCE

ZONE DE DÉGAGEMENT AUTOUR DU BAC 60 CM (2 PIEDS). EN HIVER, PRÉVOYEZ DE L'ESPACE.

Déchets - matières admissibles

POUR LES IMMEUBLES NON DESSERVIS PAR CONTENEUR

COLLECTE DES DÉCHETS :

Seul le contenu du bac sera ramassé

QUOI FAIRE AVEC LES ENCOMBRANTS?

Ils peuvent être déposés à côté du bac où ils continueront d'être ramassés chaque semaine

LES ENCOMBRANTS DOIVENT ÊTRE :

- Placés à côté de votre bac
- Sur votre propriété
- Facilement accessibles en bordure de rue
- Disposés de façon sécuritaire (sans clous, ni vis) de façon à rendre leurs manipulation sécuritaire pour l'éboueur

DÉFINITION D'ENCOMBRANTS

Gros rebuts plus volumineux que le bac et qui ne peuvent être compressés ou démontés pour y être déposés.

Exemples :

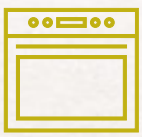

Électroménagers
(excluant les appareils de
réfrigération et de climatisation)

Meubles

Matelas
et sommiers

Sofas

Déchets - matières interdites

Certaines matières ne peuvent pas prendre le chemin des déchets et doivent être prises en charge de façon spécifique.

MATIÈRES INTERDITES

PRODUITS VISÉS PAR UN PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION

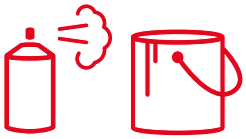

Peintures

Piles

Produits électroniques

Lampes au mercure

Huiles et leurs contenants

ALTERNATIVES

Rendez-vous sur le site **onenprendsoin.ca** pour connaître les points de dépôt.

MATIÈRES VISÉES PAR UNE COLLECTE MUNICIPALE

Carton et matières recyclables

Branches

Sapins

ALTERNATIVES

Informez-vous auprès du Service des travaux publics pour connaître les dates des collectes spéciales et si votre municipalité offre un point de dépôt pour ces matières.

Déchets - matières interdites

Certaines matières ne peuvent pas prendre le chemin des déchets et doivent être prises en charge de façon spécifique.

MATIÈRES INTERDITES

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)*

*Le chlore, les bonbonnes de propane, les cendres chaudes et les produits chimiques sont régulièrement à l'origine d'incendies dans les camions et de blessures corporelles pour les éboueurs.

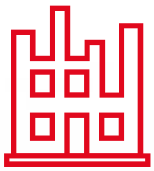

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD)

Exemples : Brique, bois, métaux ferreux, plomberie, tuyaux, cadrages de fenêtres, pierre, terre, etc.

PNEUS

PIÈCES AUTOMOBILES

BIOMÉDICAUX

Exemples : seringues, médicaments, etc.

ANIMAUX MORTS

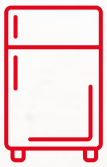

HALOCARBURES

Exemples : appareils réfrigérants, climatiseurs et congélateurs

ALTERNATIVES

Consultez notre Répertoire des récupérateurs sur **roussillon.ca** pour connaître les lieux de dépôt.

Informez-vous auprès du Service des travaux publics à savoir si votre municipalité offre un point de dépôt pour ces matières.

Matières recyclables

QUOI METTRE DANS LE BAC DE RECYCLAGE

IMPRIMÉS

Exemples : journaux, circulaires, feuilles de papier, magazines, annuaires, etc.

RETIREZ LES CIRCULAIRES DU SAC EN PLASTIQUE

EMBALLAGES

Exemples : sacs, (papier ou plastique), boîtes et cartons plats, enveloppes, cartons à oeufs, boîtes de céréales, de pâtes, de mouchoirs, d'aliments surgelés, etc.

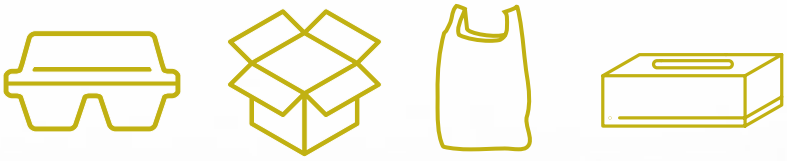

METTRE TOUS VOS SACS DANS UN SEUL SAC

CONTENANTS

Exemples : pots, bouteilles, couvercles et bouchons, cartons de lait ou de jus, canettes, conserves, assiettes en aluminium, contenants pour les aliments ou les produits ménagers, etc.

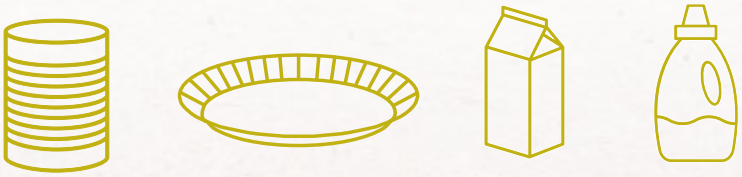

RINCEZ VOS CONTENANTS

Pour les objets en plastique, repérez ce sigle

Pour en savoir davantage sur les matières acceptées dans le bac, rendez-vous sur le site ***recreer.ca***

Matières organiques

RÉSIDUS VERTS

Les résidus verts peuvent être valorisés directement sur votre terrain en optant pour la réduction à la source :

Herbicyclez et déchiquetez vos feuilles mortes avec votre tondeuse

Utilisez vos résidus verts comme paillis

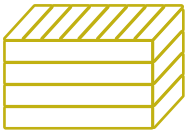

Compostez vos résidus verts

HERBICYCLAGE

L'herbicyclage est une pratique simple, rapide et écologique qui consiste à laisser les rognures de gazon au sol au moment de la tonte. Les brins d'herbe coupés se décomposeront en 48 h.

Les avantages sont nombreux :

- Améliore la qualité de votre pelouse
- Améliore la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Fournit un engrais naturel et des nutriments à la pelouse
- Réduit la consommation d'eau, de pesticides et de sacs à ordure
- Réduit le temps d'entretien de la pelouse
- Permet de réduire la quantité de déchets envoyée au site d'enfouissement

FEUILLES D'AUTOMNE

Les collectes d'automne viennent en appui pour ramasser vos surplus de résidus d'automne. Elles ont lieu d'octobre à novembre pour vous permettre de disposer de vos feuilles mortes, vos résidus de jardin, vos citrouilles et de votre paille. Pour connaître l'horaire des collectes dans votre municipalité, visitez le **roussillon.ca**.

Matières organiques

BRANCHES ET SAPINS

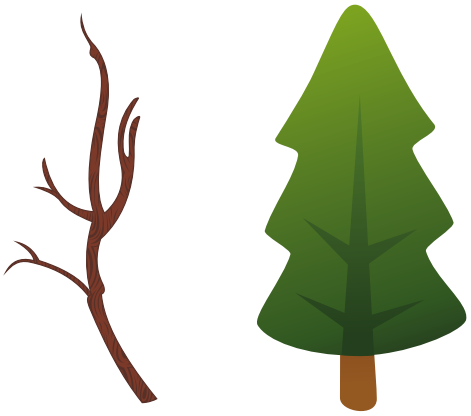

Informez-vous auprès du Service des travaux publics de votre municipalité pour connaître les dates de ces collectes spéciales.

Il est interdit de se départir des branches et des sapins lors de la collecte des déchets.

ARRIVÉE PROCHAINE DU BAC BRUN

LA TROISIÈME VOIE

Le bac brun viendra compléter les deux collectes existantes (bac de déchets et celui des matières recyclables) afin de valoriser un maximum de matières en fin de vie.

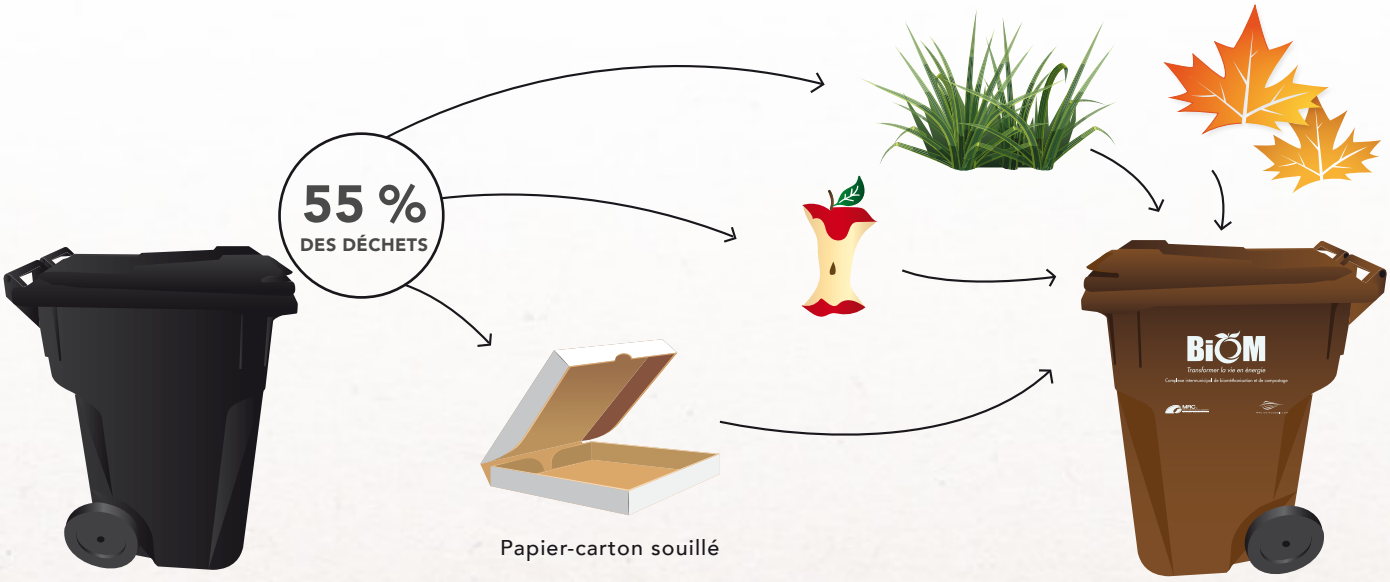

LE BAC BRUN FERA TOUTE LA DIFFÉRENCE!

Cette nouvelle collecte permettra de valoriser 55 % de la quantité de matières organiques que l'on met actuellement aux déchets. En plus, le bac brun permettra de ramasser séparément ces matières pour en extraire du gaz naturel et du compost.

Matières organiques

La MRC de Roussillon sera l'une des premières à valoriser ses matières organiques localement. Pour ce faire, elle a choisi de se regrouper avec la MRC de Beauharnois-Salaberry pour mettre en place un complexe intermunicipal de traitement et de valorisation des matières résiduelles organiques par biométhanisation et compostage. Ce complexe, nommé BioM, sera donc implanté dans le parc industriel de Beauharnois d'ici 2019 et desservira l'ensemble des 18 municipalités de ces deux MRC, soit près de 235 000 citoyens.

PROCESSUS DE VALORISATION ORGANIQUE

BiOM
Transformer la vie en énergie

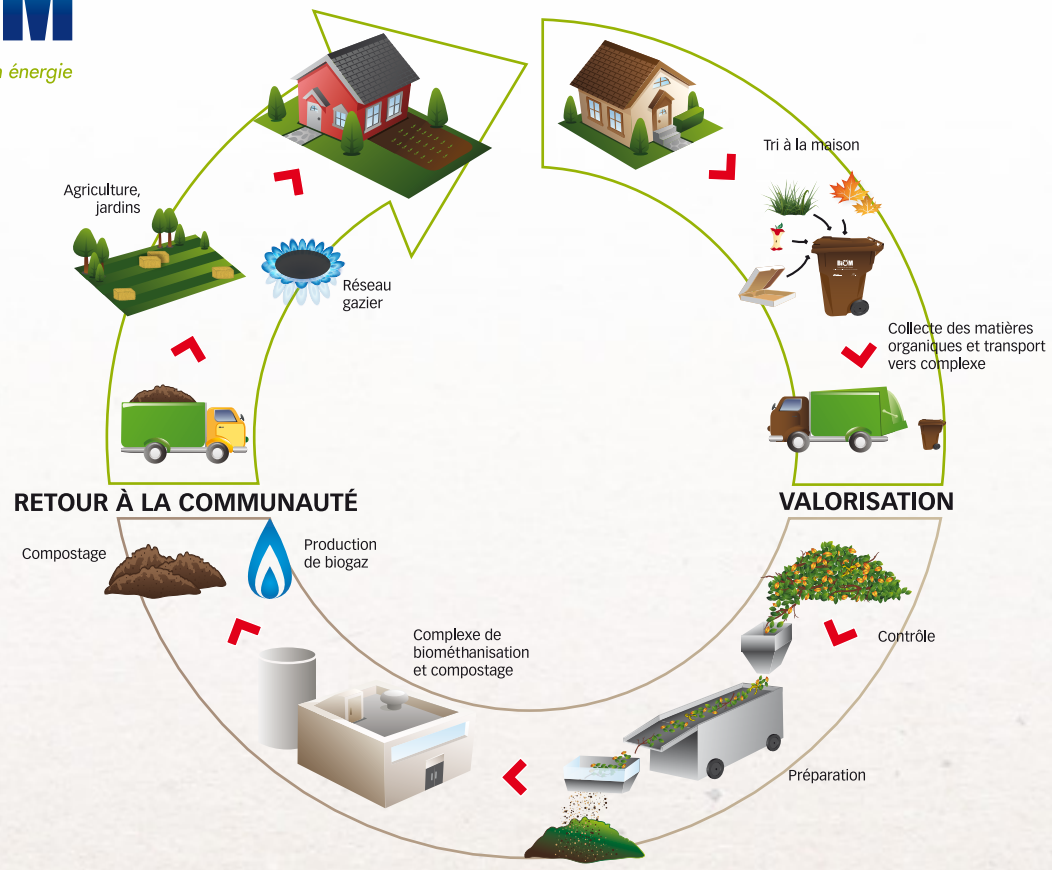

Pour en connaître davantage à propos de ce projet, consultez ***monbiom.ca***

Courtoisie

LES ÉQUIPES DE COLLECTE TRAVAILLENT POUR VOUS!

La MRC de Roussillon tient à souligner l'importance du respect envers les éboueurs et le personnel assigné au secteur de la Gestion des matières résiduelles.

Chaque année, l'impatience de certains automobilistes cause des incidents qui mettent en danger les membres des équipes de collecte, des citoyens et des usagers de la route.

CONSERVEZ UNE DISTANCE SÉCURITAIRE

Si vous devez effectuer un dépassement, procédez au dépassement lorsque le véhicule de la collecte est immobilisé.

Ligne Info-Collectes

Exclusivement pour les COLLECTES DES DÉCHETS et les COLLECTES DES MATIÈRES RECYCLABLES.

Un service est offert par la MRC de Roussillon pour recueillir toutes les plaintes, requêtes et questions des citoyens des 11 municipalités de son territoire.

514 928-5227
(Du lundi au vendredi)
Laissez un message détaillé
avec vos coordonnées complètes.

COORDONNÉES DES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

Candiac	450 444-6040	candiac.ca
Châteauguay	450 698-3150	ville.chateauguay.qc.ca
Delson	450 632-1050	ville.delson.qc.ca
La Prairie	450 444-6684	ville.laprairie.qc.ca
Léry	450 692-6861	lery.ca
Mercier	450 691-6090	ville.mercier.qc.ca
Saint-Constant	450 638-2010	saint-constant.ca
Saint-Isidore	450 454-3919	municipalite.saint-isidore.qc.ca
Saint-Mathieu	450 632-9528	municipalite.saint-mathieu.qc.ca
Saint-Philippe	450 659-0204	ville.saintphilippe.quebec
Sainte-Catherine	450 632-0590	ville.sainte-catherine.qc.ca

MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

260, rue Saint-Pierre, bureau 200
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

ROUSSILLON.CA
450 638-1221, POSTE 335

Ensemble pour une gestion responsable
de nos matières résiduelles